Nations Unies S/PRST/2005/54



Conseil de sécurité

Distr. générale 9 novembre 2005 Français

Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 5302^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 9 novembre 2005, au sujet de la question intitulée « La situation en Somalie », le Président a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité réaffirme toutes ses déclarations et résolutions antérieures concernant la situation en Somalie, notamment la déclaration de son président en date du 14 juillet 2005 (S/PRST/2005/32) et sa résolution 1630 du 14 octobre 2005.

Le Conseil prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général en date du 11 octobre 2005 (S/2005/642) et réaffirme son attachement à un règlement global et durable de la situation en Somalie et son respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de l'unité de la Somalie, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Conseil exprime sa préoccupation devant les activités militaires et les propos hostiles signalés récemment, et souligne que le recours à la force armée pour régler les divergences actuelles entre les institutions fédérales de transition est inadmissible. Le Conseil condamne dans les termes les plus énergiques la tentative d'assassinat perpétrée le 6 novembre 2005 à Mogadishu contre le Premier Ministre Ali Mohammed Gedi.

Le Conseil se dit préoccupé et déçu de ce qu'il n'y ait pas de progrès en ce qui concerne la rivalité entre les dirigeants des institutions fédérales de transition, et de ce que le Parlement fédéral de transition, qui a un rôle essentiel à jouer dans la promotion du processus de paix, ne fonctionne pas. Le Conseil demande à toutes les parties somaliennes et aux dirigeants des institutions fédérales de transition de prendre sans délai des mesures concrètes pour parvenir à un accord par une concertation sans exclusive. Il félicite le Premier Ministre de son initiative visant à convoquer rapidement à Mogadishu un conseil des ministres complet, qui serait suivi d'une session complète du Parlement. Le Conseil souligne que c'est aux dirigeants et aux membres des institutions fédérales de transition qu'il incombe au premier chef de progresser dans le rétablissement d'un gouvernement fonctionnant effectivement en Somalie.

Le Conseil fait valoir qu'il appuie vigoureusement le Représentant spécial du Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie pour faciliter le processus de paix en Somalie, encourageant les initiatives internes somaliennes en cours. Le Conseil demande à tous les États Membres d'apporter un appui total et actif à cet égard.

Le Conseil félicite les pays voisins, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Union européenne et les États Membres concernés du vif intérêt qu'ils manifestent et des efforts persistants qu'ils déploient à l'appui du processus de paix en Somalie. Il les prie instamment d'user de leur influence et de leur ascendant en agissant de concert pour que les institutions fédérales de transition règlent leurs différends et instaurent la confiance, par une concertation sans exclusive, et progressent sur les questions essentielles de la sécurité et de la réconciliation nationale.

Le Conseil confirme qu'il continue d'appuyer les institutions fédérales de transition et rappelle la nécessité d'arrêter un plan national de sécurité et de stabilisation, dans le cadre duquel l'action visant à reconstruire le secteur de la sécurité devrait s'inscrire.

Le Conseil condamne l'accroissement des arrivées d'armes en Somalie et les violations continues de l'embargo sur les livraisons d'armes imposé par l'Organisation des Nations Unies. Il rappelle de plus à tous les États les obligations qui leur incombent de se conformer pleinement aux mesures imposées par la résolution 733, et leur demande instamment de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire rendre des comptes à ceux qui les violeraient.

Le Conseil exprime sa grave préoccupation face à la multiplication des incidents de piraterie au large des côtes de la Somalie. Il condamne les récents détournements de navires dans la région, en particulier de navires transportant des fournitures humanitaires à destination de la Somalie. Le Conseil prie instamment les autorités fédérales de transition, les acteurs régionaux et les organisations internationales compétentes d'œuvrer ensemble au règlement de ce problème.

Le Conseil exprime son inquiétude croissante pour le million de Somaliens en situation d'urgence humanitaire ou souffrant de la grave détérioration de leurs moyens de subsistance et de l'insécurité alimentaire et civile croissante dans certaines parties du sud de la Somalie, où les taux de malnutrition ont augmenté. Il souligne que l'amélioration de l'accès du personnel humanitaire à tous les Somaliens dans le besoin est un élément essentiel d'une paix et d'une réconciliation durables.

Le Conseil salue le rôle joué par la société civile, en particulier les associations féminines, et leur concours aux progrès de la démobilisation des milices et de l'amélioration de la situation humanitaire en Somalie.

Le Conseil engage fermement les institutions fédérales de transition à assurer le libre accès du personnel humanitaire et à fournir des garanties en ce qui concerne sa sûreté et sa sécurité. Il condamne dans les termes les plus vigoureux le meurtre d'un agent de sécurité somalien de l'ONU le 3 octobre à Kismayo. Il demande que les responsables de cet acte aient à en répondre.

2 05-59530

Le Conseil réaffirme qu'il appuie sans réserve le processus de paix en Somalie et que l'Organisation des Nations Unies est résolue à fournir une assistance à cet égard. »

05-59530